

Partager

Email destinataire :

Vous devez renseigner un email valide

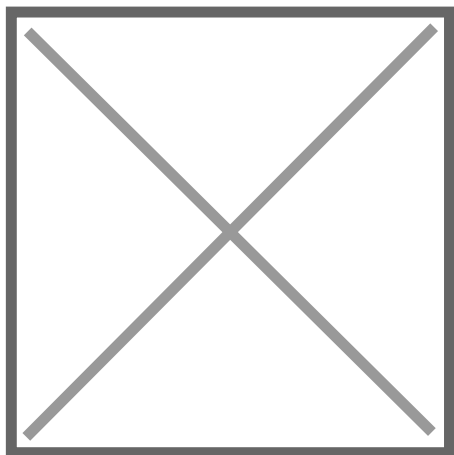
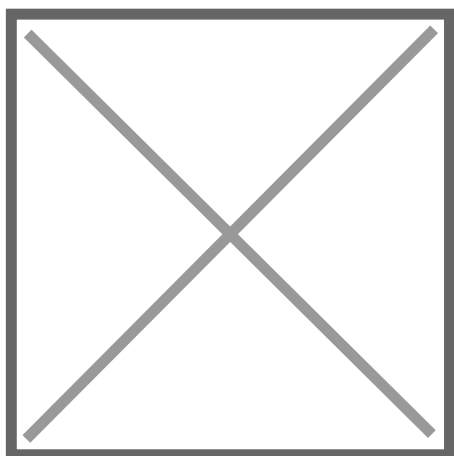
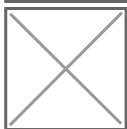
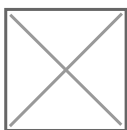
Envoyer

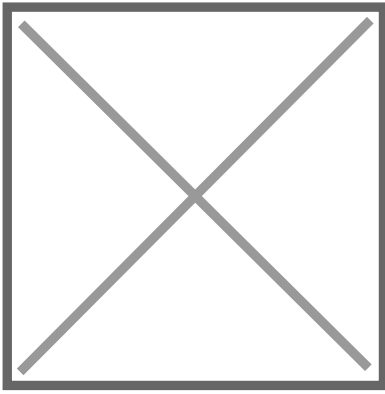
Une erreur est survenue. Merci de réessayer ultérieurement

Le mail de partage a bien été envoyé.

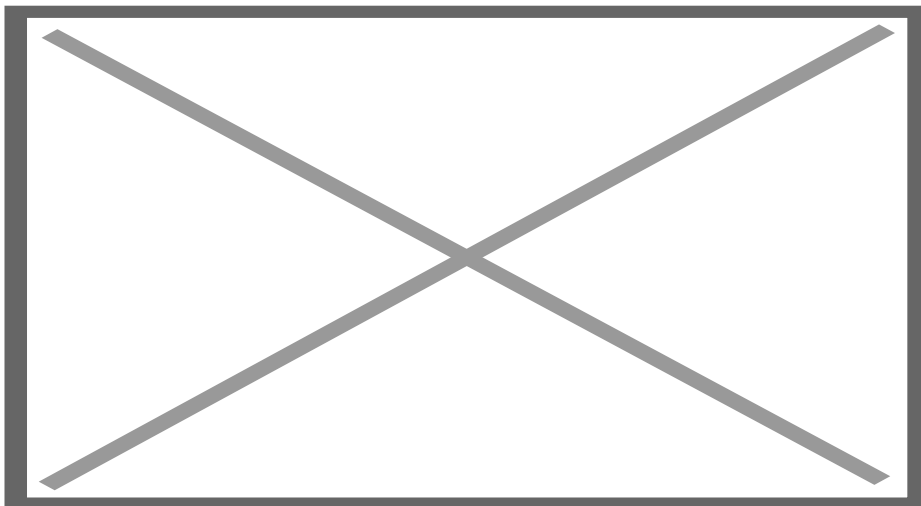
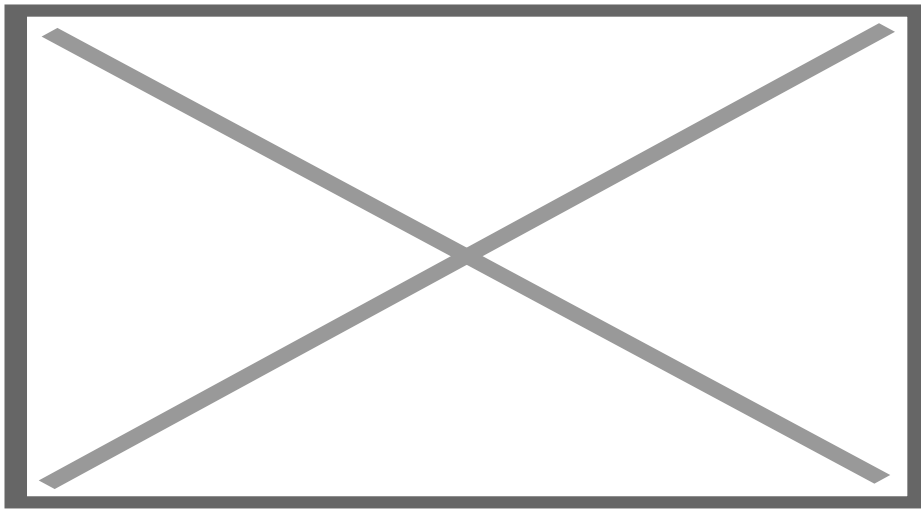
Ajouter au comparateur

LDD2 Droit, Sciences et Innovation





Licence Double-Diplôme
Mention Droit, Sciences et Innovation
[Télécharger la fiche détaillée](#)
[Je candidate](#)





■ ■

Informations

- [Admission](#)
- [Programme](#)

Admission

Capacité d'accueil

Places

0

Période(s) de candidature

Plateforme E-candidat

Du 01/01/2026 au 02/01/2026

Pièces justificatives

Facultatives

Document justificatif des candidats exilés ayant un statut de réfugié, protection subsidiaire ou protection temporaire en France ou à l'étranger (facultatif mais recommandé, un seul document à fournir) :

- Carte de séjour mention réfugié du pays du premier asile
- OU récépissé mention réfugié du pays du premier asile
- OU document du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés reconnaissant le statut de réfugié
- OU récépissé mention réfugié délivré en France
- OU carte de séjour avec mention réfugié délivré en France
- OU document faisant état du statut de bénéficiaire de la protection subsidiaire en France ou à l'étranger.

Programme

BCC1. Résoudre un problème juridique

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
Procédure pénale	3	Semestre 2	33								

Procédure pénale

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Programme / plan / contenus

Principes directeurs du procès pénal, Moyens de preuve (les règles générales régissant la recherche des preuves en matière pénale), Action publique, Ministère public (les caractères et les principes régissant les magistrats du parquet), Principe de l'opportunité des poursuites, Les alternatives à l'exercice de l'action publique, Action civile, Contrôles d'identité, Enquêtes (de flagrance, préliminaire et sur commission rogatoire du juge d'instruction), Les principaux actes des enquêtes - La poursuite - L'instruction (les principaux actes d'investigation), Les règles générales régissant la phase décisive du procès pénal et les voies de recours

Objectifs d'apprentissage

Comprendre tout le déroulement du procès pénal (dès la phase des enquêtes jusqu'au jugement et l'exercice des voies de recours) - Déterminer les modes de mise en mouvement de l'action publique - Définir le rôle et les fonctions des magistrats du parquet, ainsi que les principes auxquels ils sont soumis, Définir les règles régissant l'exercice de l'action civile, Savoir quels sont les différents moyens de preuve en matière pénale et à quelles règles ils sont soumis, Distinguer les différentes catégories d'enquêtes (enquête de flagrance, enquête préliminaire, enquête sur commission rogatoire), Définir le rôle et les fonctions du juge d'instruction, Définir les principes généraux régissant la phase décisive du procès pénal et les voies de recours

Nature de l'évaluation

Evaluation Terminale

[Droit civil 4 –](#)

[Obligations :
responsabilité
civile](#)

6

Semestre 2

33

15

Droit civil 4 – Obligations : responsabilité civile

ECTS : 6

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Travaux dirigés : 15

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Programme / plan / contenus

Ce cours de droit des contrats relève plus largement du cours de droit des obligations, dont il constitue le premier semestre d'enseignement (le droit de la responsabilité civile constitue le second semestre et le régime général des obligations le troisième semestre de ce cours de droit des obligations). Son objectif est donc double : d'une part, transmettre aux étudiants les bases de la technique du droit des obligations, qui gouverne l'essentiel des matières du droit privé (droit des affaires, droit du travail, etc.) et du droit public ; d'autre part, transmettre les règles du droit commun des contrats, applicables par défaut à l'ensemble des contrats de la vie sociale et économique. Ce n'est qu'en 3ème année de Licence, une fois ces règles communes bien assimilées, qu'il sera possible aux étudiants d'étudier les règles du droit des contrats spéciaux (cours de Licence 3).

Introduction au droit des obligations et au droit des contrats. 1ère partie : La formation du contrat 2ème partie : L'exécution du contrat 3ème partie : Les sanctions de l'inexécution du contrat

Responsable : Marc-Olivier BARBAUD, Maître de conférence

Objectifs d'apprentissage

Compréhension des règles de droit enseignées (leur sens, la logique qui les sous-tend) - Examen critique de documents mettant en avant la technique du droit des obligations en général, du droit des contrats en particulier (textes de lois, décisions de justice, textes d'auteurs) - Mise en application de ces règles par la résolution de cas relevant de la pratique du droit des contrats - Développement de l'esprit juridique que doit acquérir tout professionnel du droit.

Organisation générale et modalités pédagogiques

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
<u>Droit administratif II</u>	6	Semestre 2	33	15							

Droit administratif II

ECTS : 6

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Travaux dirigés : 15

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Programme / plan / contenus

A partir de l'idée d'Etat de droit, le cours illustre la soumission de l'action de l'administration au principe de légalité. Plus précisément, le cours décline cette soumission en évoquant tout d'abord la soumission de l'action unilatérale de l'administration au principe de légalité (abrogation retrait, référés, recours pour excès de pouvoir, police administrative), puis la soumission de l'action contractuelle de l'administration au principe de légalité (régime juridique des recours en matière contractuelle) et enfin la soumission de l'action extra-contractuelle de l'administration au principe de légalité, autrement dit la responsabilité de la puissance publique.

IIème Partie : La soumission de l'action de l'administration au principe de légalité.

Objectifs d'apprentissage

A l'issue du semestre, l'étudiant devra être en capacité d'analyser un arrêt du Conseil d'Etat (portant sur les grandes questions abordées par le cours : abrogation, retrait, référés, recours pour excès de pouvoir et moyens de légalité, responsabilité etc) pour identifier les problèmes juridiques soulevés et résolus par l'arrêt, les commenter et les mettre en perspective dans un environnement jurisprudentiel et doctrinal. Il devra aussi être en capacité de mobiliser des connaissances composites pour construire une dissertation portant sur un problème juridique général de droit administratif. Il devra enfin être en capacité d'identifier les différents problèmes juridiques soulevés par un cas pratique et proposer des solutions argumentées pour les résoudre.

Organisation générale et modalités pédagogiques

Modalités de contrôle des connaissances : Ex (Epreuve de 3 heures : Dissertation, commentaire d'arrêt ou cas pratique) et CC (Questions à réponses courtes dans le cadre des TD)

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
Droit administratif I	6	Semestre 1	33	15							
■											

Droit administratif I

ECTS : 6

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Travaux dirigés : 15

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Organisation générale et modalités pédagogiques

Modalités de contrôle des connaissances : CC + EX (si
TD) ou EX (sans TD)

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue non Intégrale

[Droit civil 3 –
Obligations :
contrats](#)

6 Semestre 1 33 15

Droit civil 3 – Obligations : contrats

ECTS : 6

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Travaux dirigés : 15

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Programme / plan / contenus

L'enseignement explique les circonstances et les raisons de la naissance en France d'un droit administratif. Il décrit les juridictions administratives, leur histoire et leur actualité. Il précise les facteurs qui déterminent la compétence des juridictions administratives (service public administratif ; contrats administratifs ; dommages de travaux publics etc) au détriment des juridictions judiciaires et illustre l'extrême complexité de la répartition des compétences entre juridictions administratives et judiciaires. Par ailleurs, il analyse les sources du droit administratif, autrement dit les normes (constitutionnelles, internationales, nationales) mises en oeuvre par le juge administratif dans sa fonction contentieuse.

Introduction : 1°- Débats doctrinaux sur la définition du droit administratif.

2°- Un juge particulier pour un droit particulier.

3°- Un droit particulier au bien fondé difficilement contestable.

Chapitre 1 : Une action administrative relevant d'un juge spécifique : le juge administratif.

Section 1 : Présentation des juridictions administratives.

§ 1- Naissance des juridictions administratives.

A- Le refus initial de créer des juridictions administratives.

a) Le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires.

b) Les causes du principe.

c) L'évolution rapide du principe.

B- La création de juridictions "encadrées" par l'exécutif.

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
Droit pénal général	3	Semestre 1	33								

Droit pénal général

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Prérequis

Première année de droit

Programme / plan / contenus

Cours magistral portant sur le droit pénal général, qui est la discipline inaugurale et pivot du droit criminel. Le droit pénal général est l'étude, d'une part, des fondements du droit criminel (sources formelles, application de la loi dans le temps et dans l'espace, interprétation de la loi) et, d'autre part, de la responsabilité pénale. Celle-ci, premièrement, a pour fait générateur une infraction pénale, laquelle est la résultante d'un élément légal (le texte d'incrimination), d'un élément matériel (le fait prohibé) et d'un élément moral (l'état d'esprit correspondant) et, deuxièmement, a pour conséquence l'application d'une ou de plusieurs sanctions pénales. Le lien entre les deux aspects se fait par l'imputation de l'infraction : peuvent être déclarées coupables d'une infraction et condamnées de ce chef à une sanction pénale les personnes qui sont soit les auteurs mêmes des faits, soit les complices.

Droit pénal général. Partie 1 : Le principe de légalité criminelle (Titre 1 : Explication du principe ; Titre 2 : Sources du droit pénal ; Titre 3 : Portée de la loi pénale) - Partie 2 : L'infraction pénale (Titre 1 : L'élément légal ; Titre 2 : L'élément matériel ; Titre 3 : L'élément moral) - Partie 3 : La responsabilité pénale (Titre 1 : La culpabilité ; Titre 2 : La sanction)

Objectifs d'apprentissage

Déterminer la conformité des textes dans la hiérarchie des normes - Savoir si la loi pénale est applicable dans le temps et compétente dans l'espace - Savoir l'interpréter - Reconnaître en général un crime, un délit, une contravention - Reconnaître la structure générale de toute infraction pénale - Reconnaître un auteur, un complice, une tentative - Identifier d'éventuelles causes d'irresponsabilité pénale

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
<u>Droit privé des affaires</u>	3	Semestre 2	33								

Droit privé des affaires

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Prérequis

L'étudiant doit avoir suivi les enseignements fondamentaux de la Licence 1 (introduction au droit, droit des biens, droit des personnes) et ceux du premier semestre de la Licence 2 (droit des obligations - les actes juridiques ; droit fiscal général ; droit comptable).

Les connaissances minimales attendues pour aborder la matière sont : les sources du droit interne et international ; la connaissance de la classification des droits réels et subjectifs ; la distinction des personnes et des choses ; la connaissance des fondamentaux du droit de la preuve des faits et actes juridiques ; la connaissance de la notion de patrimoine ; la connaissance du droit des obligations et des règles du droit commun qui leur sont applicables. Pour chacune de ces connaissances, l'étudiant doit savoir les qualifier et leur appliquer les régimes adaptés.

Programme / plan / contenus

Il s'agit d'étudier de manière transversale les différentes règles spéciales applicables aux professionnels du droit des affaires et aux activités qu'ils exercent et développent.

L'idée de ce cours est de mettre en avant deux mouvements. Le premier est relatif à la place de l'acte de commerce et du commerçant dans le droit des affaires, la plupart des règles du droit privé en la matière ayant été élaborées par et pour les commerçants. Le second mouvement est que derrière le modèle de professionnel que constitue le commerçant et le modèle de réglementation des activités professionnelles que constituent les activités commerciales, il y a depuis la seconde moitié du XXème siècle une tendance à la convergence des règles applicables. Aussi, la première partie du cours se concentre sur les acteurs du droit des affaires et la prépondérance du commerçant et de l'acte de commerce dans la réglementation, avec chaque fois des précisions relatives aux autres professionnels (artisans, agriculteurs, professions libérales et intellectuelle). La seconde partie a pour but d'étudier les activités des professionnels en dissociant d'une part les biens et

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
<u>Droit de l'UE</u>	3	Semestre 1	33								

Droit de l'UE

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 33

Langue d'enseignement

Anglais

Enseignement à distance

non

Prérequis

L1 droit.

Programme / plan / contenus

A partir de l'idée d'Etat de droit, le cours illustre la soumission de l'action de l'administration au principe de légalité. Plus précisément, le cours décline cette soumission en évoquant tout d'abord la soumission de l'action unilatérale de l'administration au principe de légalité (abrogation retrait, référés, recours pour excès de pouvoir, police administrative), puis la soumission de l'action contractuelle de l'administration au principe de légalité (régime juridique des recours en matière contractuelle) et enfin la soumission de l'action extra-contractuelle de l'administration au principe de légalité, autrement dit la responsabilité de la puissance publique.

IIème Partie : La soumission de l'action de l'administration au principe de légalité.

Chapitre 1 : La soumission de l'action unilatérale de l'administration au principe de légalité.

Section 1 : La soumission volontaire de l'action unilatérale de l'administration au principe de légalité.

§1- Abrogation des actes administratifs unilatéraux.

§2- Le retrait des actes administratifs unilatéraux.

Section 2 : La soumission de l'action unilatérale de l'administration au principe de légalité imposée par le juge.

§1- Le caractère non suspensif du recours pour excès de pouvoir (REP) et ses correctifs.

§2- Les conditions de recevabilité du REP.

§3- Les moyens de légalité.

§4- L'étendue du contrôle de légalité opéré par le juge.

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
Introduction à la philosophie et à la sociologie du droit	2	Semestre 1	30								



Introduction à la philosophie et à la sociologie du droit

ECTS : 2

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 30

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Organisation générale et modalités pédagogiques

Modalités de contrôle des connaissances : EX:Examen ou épreuve théorique

Nature de l'évaluation

Evaluation Terminale

Grands systèmes de droit	2	Semestre 2	30
--	---	------------	----

Grands systèmes de droit

ECTS : 2

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 30

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Programme / plan / contenus

Le cours de grands systèmes de droit contemporain est une introduction au droit comparé envisagé sous un angle macro-juridique. Y sont présentés les grands systèmes de droit contemporains, c'est-à-dire ceux dont la connaissance est nécessaire pour mieux comprendre et connaître tant le monde du droit que l'application du droit dans le monde.

Responsable : Jean-Pierre Relmy, MCF

Objectifs d'apprentissage

L'étudiant doit se familiariser avec l'histoire du droit, les sources du droit et l'organisation judiciaire des grands systèmes de droit contemporains.

Nature de l'évaluation

Evaluation Terminale

BCC3. Appréhender les enjeux de l'application du droit dans les domaines innovants

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
Séminaires scientifiques et technologiques 3 (Accompagnement spécifique pour la préparation des UE LAS résiduelles)	10	Semestre 1	30								

Séminaires scientifiques et technologiques 3 (Accompagnement spécifique pour la préparation des UE LAS résiduelles)

ECTS : 10

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 30

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue Intégrale

[Séminaires scientifiques et technologiques 4 \(Accompagnement spécifique pour la préparation des UE LAS résiduelles\)](#)

10	Semestre 2	30
----	------------	----

Séminaires scientifiques et technologiques 4 (Accompagnement spécifique pour la préparation des UE LAS résiduelles)

ECTS : 10

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 30

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue Intégrale

Bloc Complémentaire

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
Méthodologie documentaire 1	1	Semestre 1		2							

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
■											

Méthodologie documentaire 1

ECTS : 1

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Travaux dirigés : 2

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Terminale

[Informatique](#)

[\(certification PIX 2/2\)](#) 3 Semestre 1 16

[2/2\)](#)

■

Informatique (certification PIX 2/2)

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Travaux dirigés : 16

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Objectifs d'apprentissage

Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques, Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle Organiser la recherche d'informations

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue Intégrale

[Stage](#)

[d'immersion](#) 3 Semestre 2

[scientifique](#)

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
■											

Stage d'immersion scientifique

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 2

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Terminale

[Méthodologie](#)

[documentaire 2](#)

1

Semestre 2

2

■

Méthodologie documentaire 2

ECTS : 1

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Travaux dirigés : 2

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Terminale

[Anglais domaine](#)

[de l'innovation](#)

3

Semestre 2 20

[2/2](#)

■

Anglais domaine de l'innovation 2/2

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 20

Langue d'enseignement

Anglais

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue Intégrale

[Épistémologie](#)

4

Semestre 2 15

Matières	ECTS	Semestre	Cours	TD	TP	Cours- TD	Cours- TP	TD- TP	A distance	Projet	Tutorat
■											

Épistémologie

ECTS : 4

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 15

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue Intégrale

[Économie](#)

[internationale et](#) 2 Semestre 2 30
[européenne](#)

■

Économie internationale et européenne

ECTS : 2

Semestre calendaire : Semestre 2

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 30

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue Intégrale

[Anglais juridique](#) 3 Semestre 1 20
[2/2](#)

Anglais juridique 2/2

ECTS : 3

Semestre calendaire : Semestre 1

Détail du volume horaire

Cours magistraux : 20

Langue d'enseignement

Français

Enseignement à distance

non

Programme / plan / contenus

Les étudiants seront amenés à travailler les 4 compétences nécessaires à une bonne communication: Compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale.

Responsable : Lydia Merle

Objectifs d'apprentissage

Selon le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) A l'issue du module, l'étudiant sera capable de : -montrer sa compréhension du contenu essentiel d'un texte complexe écrit en anglais portant sur des sujets concrets ou abstraits en mobilisant ses connaissances linguistiques, lorsqu'il devra rechercher des informations. -montrer sa compréhension d'un document oral (audio ou vidéo) en anglais en exploitant ses connaissances linguistiques, lorsqu'il devra rendre compte du contenu de celui-ci. -s'exprimer en anglais à l'écrit de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets en mettant en œuvre les outils linguistiques acquis, lorsqu'il aura à communiquer ses idées par écrit. - communiquer avec spontanéité et aisance en exploitant les outils acquis, lorsqu'il devra transmettre des informations et exposer ses idées oralement.

Nature de l'évaluation

Evaluation Continue Intégrale

Contact(s)

- **Antoine Latreille**